

Le syndic de copropriété

Compétence
Disponibilité

En qualité de Syndic de votre copropriété, notre rôle consiste à :

- **Gérer la vie de votre immeuble** au quotidien.
- **Valoriser votre patrimoine.**
- **Assurer une gestion financière saine et transparente.**
- **Répondre aux besoins et attentes de chaque copropriétaire** en étroite collaboration avec le Conseil Syndical.

Notre équipe est composée de professionnels engagés, soucieux d'accomplir leur mission.

**Une gestion de proximité,
une relation de confiance durable**

CABINET  BEDIN®
IMMOBILIER
L'immobilier version qualité

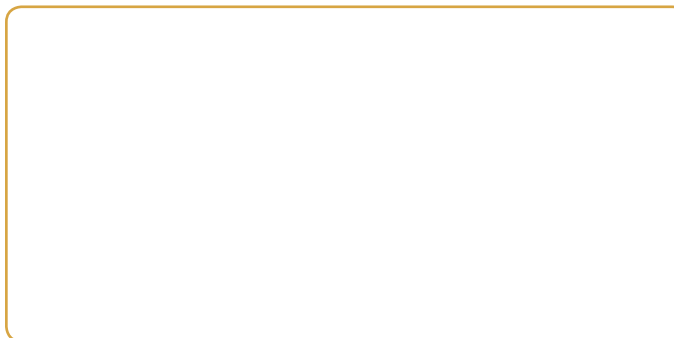
Administration de biens
31, avenue de la libération
31110 Le Bouscat

Syndic de copropriété
05 57 22 53 92
servicessyndic@cabinet-bedin.com

Location / Gérance
05 57 22 50 40
location@cabinet-bedin.com

Fax général : 05 57 22 50 49

Coordonnées de votre interlocuteur



Siège administratif : 484, avenue de Verdun 33700 Mérignac
Siège social : 13, avenue Pasteur 33600 Pessac
S.A. au capital de 260 000 a - R.C.S. Bordeaux - SIREN 327 843 546
Code APE 703A - Carte Professionnelle n°33 318 -473
Caisse de garantie F.N.A.I.M. n°8597u

www.cabinet-bedin.com

CABINET  BEDIN®
IMMOBILIER
L'immobilier version qualité

**Nos services
participent
à votre réussite**

Administration de biens

www.cabinet-bedin.com



La Location

Choix du locataire
Mise en place

- **Visite approfondie des lieux** et rapport d'estimation.
- **Etude du loyer et des charges** avec le propriétaire.
- **Réalisation des diagnostics obligatoires** : état des risques, DPE, CREP...
- **Présentation du logement à nos clients** dans nos différentes agences, sur notre site Internet et insertions publicitaires dans la presse.
- **Choix du locataire en fonction des garanties présentées.**
- **Rédaction du contrat de location et de l'état des lieux** selon la législation en vigueur.

**Une aide efficace pour louer
en toute confiance**

La Gérance

Suivi du locataire
Assistance du propriétaire

- **Suivi et contrôle régulier du locataire** au niveau :
 - du loyer,
 - des charges,
 - de ses obligations contractuelles.
- **Tenue de la comptabilité du propriétaire** :
 - règlement mensuel du loyer,
 - relevé trimestriel sur les opérations effectuées pour le compte du propriétaire,
 - aide à la déclaration des revenus fonciers,
 - commande et contrôle des travaux en accord avec le propriétaire,
 - paiement des charges de copropriété et régularisation de ces dernières auprès du locataire.

**Des prestations qui vous assurent
plus de confort**

Service Plus

Sécurité
Régularité

- **Indemnisation de tous les loyers, charges et taxes** dès le premier terme impayé et ce sans franchise.
- **Indemnisation de tous les frais de procédure** jusqu'à expulsion du locataire ; aucun débours de la part du propriétaire.
- **Indemnisation des frais de remise en état** lors du départ du locataire.
- **Une protection juridique** qui défend vos droits pour tous les litiges entre locataire et propriétaire.

**Un service exclusif qui vous assure
plus de sécurité**

La vacance locative

- **La vacance locative garantit 80% du quittancement** (loyer + charges) et ce jusqu'à 3 mois si votre logement n'est pas reloué.

La garantie contre la non-relocation